

**ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE PRONONCEE LORS DE LA CEREMONIE
D'ECHANGE DE VŒUX A L'OCCASION DU NOUVEL AN**

Brazzaville, le 10 janvier 2014

Monsieur le Vice-président de la Cour constitutionnelle,

Mesdames et Messieurs les Conseillers à la Cour constitutionnelle,

Monsieur le secrétaire général de la Cour constitutionnelle,

Cadres et Agents de la Cour constitutionnelle,

Mesdames et Messieurs,

Courant janvier 2013, lors de mon allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie d'échange de vœux, j'invitais les cadres et agents de la Cour constitutionnelle à ne pas céder à la panique, au sujet de leur situation professionnelle, suite au recensement qui venait d'être effectué.

Cette invite, que sous-tendaient les idéaux de sécurisation et de stabilisation des emplois, demeure encore d'actualité aujourd'hui. Cet objectif majeur et prioritaire avait justifié l'extrême nécessité, que j'avais éprouvée, de mettre en place la Commission de suivi des dossiers des décisionnaires de la Cour constitutionnelle au ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

En cet instant solennel, je puis vous rassurer que le dossier de chaque cadre et agent de la Cour constitutionnelle, retenu par la Commission mixte Cour constitutionnelle-ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, a été traité par les services techniques dudit ministère. Certains projets d'arrêtés et de décrets d'intégration dans la fonction publique ont, déjà, recueilli, au niveau de ce ministère, les visas requis et se trouvent, depuis le 23 décembre 2013, au ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration pour apposition d'autres visas indispensables à leur régularité.

D'autres projets de textes ont fait l'objet de corrections et sont, actuellement, entrain de recueillir les visas des services compétents du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Ils seront, incessamment, transmis au ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration.

Pour l'instant, je vous demande de faire preuve de patience.

Les avancées enregistrées dans le traitement de vos dossiers sont, assurément, issues de la détermination des membres composant la commission de suivi que j'ai mise en place.

Le moment me paraît, donc, propice pour féliciter les membres de ladite commission dont l'abnégation à servir l'intérêt général suscite, jusqu'alors, admiration.

Les questions relatives à la sécurisation et à la stabilisation des emplois dans notre institution ne cessent de nous préoccuper et de guider notre action. La bataille engagée dans ce sens n'est pas dissociable de la justice et de l'égalité qui ont été rétablies dans la rémunération en préservant le principe des droits acquis, à la grande satisfaction générale. Je ne peux, alors, m'empêcher de partager la joie de tous les cadres et agents dont la rémunération a été revalorisée.

Mesdames et messieurs,

En janvier 2013, j'avais, également, prescrit aux cadres et agents de la Cour constitutionnelle de ne jamais s'accommoder de posture attentiste mais d'aller, plutôt, à la rencontre du travail qui peut se trouver à la périphérie de leurs bureaux, d'activer l'esprit d'initiative créatrice afin d'éviter la gangrène de la paresse et la sclérose du secrétariat général de la Cour constitutionnelle, organe opérationnel de notre institution. L'on peut dire, à cet égard, que l'année qui vient de s'achever a constitué la base d'une expérience initiatique.

En effet, la production régulière des rapports d'activités par les responsables de chaque service du secrétariat général, la tenue régulière des réunions entre le président, son cabinet et les services ont permis d'identifier les problèmes spécifiques à chaque service et d'en apporter, progressivement, des solutions.

C'est ainsi que dans le cadre du développement de l'esprit d'initiative, il était organisé, pour ne citer que l'exemple de la Cellule médicale, la causerie-débat sur l'obésité, le diabète et l'hypertension artérielle prélude au dépistage desdites pathologies.

Cette cérémonie d'échange de vœux m'offre l'occasion idéale de féliciter, avec beaucoup de ferveur, les chefs de service et leurs collaborateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour produire, en temps voulu, leurs rapports d'activités. Je vous encourage à maintenir le même élan d'enthousiasme en 2014.

Mesdames et messieurs,

L'année qui commence peut, à juste raison, être perçue comme celle de toutes les inconnues et de tous les possibles. Je reconnais, pour ma part, que 2013 a été l'année de l'observation et de l'expérimentation. L'expérience initiatique de l'année 2013 doit, en cela, être mise à profit afin qu'elle irrigue davantage la perspective d'une collaboration portée, essentiellement, vers la performance et l'excellence.

Nous avons su vaincre tous les stéréotypes. L'harmonie, dans le travail, entre les différents cabinets et le secrétariat général de la Cour constitutionnelle a été loin de figer le rendement de notre institution. Cette pratique est à consolider et à capitaliser.

La visibilité des activités de la Cour constitutionnelle est effective depuis le 23 juillet 2013 avec la création de son site web : www.cour-constitutionnelle.cg

Tous les cadres et agents ont été, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), initiés aux fondamentaux de l'informatique et d'Internet aux fins d'être en condition de consulter le site et de faire des observations qui contribueraient, assurément, à la qualité de son contenu.

Le personnel technique, qui a en charge la gestion quotidienne dudit site, est pareillement formé et suit, actuellement, une formation tournée vers le perfectionnement. Pour minimiser les écueils, et en vue de la gestion rationnelle du site web de la Cour, j'ai décidé de mettre en place des Comités de prospection, de validation et technique.

En 2013, la publication de l'agenda de la Cour constitutionnelle a précédé la vitrine que constitue notre site web. L'agenda 2014, qui côtoie ces deux canaux de diffusion de nos activités et des textes fondamentaux de notre institution, est distribué en tenant compte de la place et du rôle des uns et des autres dans sa saisine et dans les procédures suivies devant elle. Il s'agit, en somme, par tous ces mécanismes, autant que faire se peut, de porter l'information aux citoyens.

L'effort de vulgarisation des textes de base qui régissent notre institution est, certes, loin d'être achevé. Mais la Cour constitutionnelle ne peut jouer, ainsi, sa partition sans compter sur le dynamisme de l'esprit citoyen de tous les acteurs impliqués dans la naissance et la consolidation du procès constitutionnel.

Mesdames et messieurs,

La Cour constitutionnelle est une juridiction relativement jeune. Elle ne peut, de ce fait, s'accommoder d'une quelconque autarcie. C'est tout dire de notre bonheur d'avoir reçu le président du Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire et sa délégation pour un échange d'expériences. C'est dans le même sens qu'il faut inscrire l'adhésion de notre institution à la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines (CJCA), à l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) et à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (CMJC).

Les 9,10 et 11 mai 2013 notre institution a pris part, à Cotonou, au deuxième congrès de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines, au 20ème anniversaire de la Cour constitutionnelle du Bénin, aux 22 ans de pratique de justice constitutionnelle au Bénin et au colloque international organisé à cet effet.

Les 7 et 8 novembre 2013, elle a, également, participé, à Paris, au séminaire organisé par l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français sur l'informatisation et la dématérialisation des procédures au sein des Cours constitutionnelles.

Toutes ces expériences, ainsi que celles déjà acquises, affinent chaque jour, davantage, le processus de maturation de notre institution. Je me réjouis, d'ailleurs, du renforcement qualitatif des rapports entre la Cour constitutionnelle et les plates-formes précitées d'autant plus que les perspectives s'inscrivent dans une dynamique heureuse pour notre jeune institution.

Monsieur le vice-président de la Cour constitutionnelle,**Mesdames et messieurs les conseillers,****Monsieur le secrétaire général,****Cadres et agents de la Cour constitutionnelle,**

Les données bilancielle rapportées supra n'ont été possibles que grâce à notre engagement commun.

En marge du bilan de notre institution, je ne peux m'abstenir de saluer Madame la conseillère Delphine EMMANUEL ADOUKI. Elle a, en effet, avec dextérité, réussi à concilier ses charges professionnelles et ses obligations conjugales avec

les contraintes harassantes de la préparation du concours d'agrégation des sciences juridiques organisé par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES).

Votre admission audit concours constitue, madame, un immense honneur et un réel motif de fierté pour la Cour constitutionnelle qui compte, désormais, parmi ses membres, un professeur agrégé. Nous sommes assurés que votre expertise contribuera à améliorer la qualité des prestations de notre institution.

Madame Delphine EMMANUEL ADOUKI, en cet instant solennel, la Cour constitutionnelle, par ma voix, rend hommage à votre talent et à votre mérite. Daignez accepter, Madame nos vives et sincères félicitations.

Mesdames et Messieurs,

La conquête des défis de l'année en cours requiert davantage d'engagement de notre part. Cela s'entend. Mais cet engagement ne peut être acquis que si notre santé ne nous abandonne pas, si la paix, la stabilité, l'harmonie et le bonheur règnent au sein de nos familles respectives et de la société congolaise. Notre longévité en dépend pour le bénéfice de la République au service de laquelle nous nous tenons.

Tels sont, mesdames et messieurs, mes vœux pour cette année nouvelle afin que chacun de nous soit dans les dispositions, les meilleures, à servir la République.

Bonne et heureuse année 2014.

Je vous remercie.